

AVIS AUX ÉTUDIANTS DU PROJET PILOTE
Évaluation de reprise
Éthique, déontologie et pratique professionnelle

L'évaluation Éthique, déontologie et pratique professionnelle de reprise aura lieu le **mardi 1^{er} novembre 2022** à compter de 9 h. Cette évaluation aura une durée de 5 heures. Vous serez informé ultérieurement du lieu où se tiendra l'évaluation. Veuillez s.v.p. vous présenter au lieu qui vous a été assigné 30 minutes avant l'heure prévue (prise des présences et vérification du matériel autorisé).

Objectif de l'évaluation

L'évaluation comportera 4 dossiers en éthique, déontologie et pratique professionnelle. L'évaluation vise à évaluer votre compétence à adopter une conduite éthique et professionnelle dans le cadre de résolution de cas. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la [matrice des compétences](#) sur le site de l'École.

Matériel autorisé

Lors de cette évaluation, **les seuls documents et articles** qui seront acceptés dans les classes sont les suivants :

- Carte d'étudiant
- Recueil 2022 de documentation professionnelle¹
- Stylos à encre indélébile noire ou bleue
- Ruban correcteur
- Surligneurs

Les seules annotations que les étudiants peuvent inscrire dans le matériel autorisé sont des renvois à des numéros d'articles de lois ou de règlements. Il est également permis de souligner, de surligner, d'encercler et d'encadrer des mots dans le matériel autorisé.

Aucune autre annotation ne sera permise, ce qui signifie notamment aucun mot, référence jurisprudentielle ou formule. La création d'un système de codes est proscrite. Aucune feuille mobile, ni « notocollant », ni onglet ne doivent être ajoutés au matériel autorisé.

L'École se réserve le droit de retirer à un étudiant tout matériel non conforme et de le remplacer par du matériel autorisé, lorsqu'applicable.

Articles prohibés dans la salle d'évaluation

Tous les appareils électroniques sont prohibés lors de l'évaluation, incluant mais sans s'y limiter, les ordinateurs, les téléphones cellulaires, les agendas électroniques, les téléavertisseurs, les lecteurs de musique, les montres intelligentes et les caméras. Les manteaux, porte-documents, sacs et étuis à crayons sont également prohibés.

Si vous avez en votre possession un ou plusieurs des articles mentionnés ci-dessus, vous devrez les déposer à l'endroit désigné à cette fin en prenant soin d'éteindre tout appareil électronique au préalable.

Sortie des résultats

Veuillez noter que la sortie des résultats est prévue le ou vers le vendredi 18 novembre 2022.

PONDÉRATION

L'évaluation en éthique déontologie et pratique professionnelle de reprise compte pour 100 points. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la section « [Évaluation finale](#) » sur le site de l'École.

Enfin, par souci d'équité, vous comprendrez que le présent avis contient toute l'information pertinente à l'évaluation; aucune autre information ne pourra vous être transmise. **L'École ne répondra à aucune autre question sur le contenu de l'évaluation.**

Bon succès à tous!

M^e Jocelyne Tremblay
Directrice de l'école du Barreau
14 octobre 2022

1. Le Recueil 2022 de documentation professionnelle est publié en français seulement. Tout étudiant qui le désire peut apporter avec lui, lors de l'évaluation, le texte anglais des lois et des règlements contenus au Recueil 2022 de documentation professionnelle. Les étudiants sont cependant responsables de l'impression de ces documents et de leur conformité.